

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°34**

Date de Publication
<b>- 5 AVR. 2019</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>- 5 AVR. 2019</b>
Date de la convocation
<b>26 mars 2019</b>

### **Présents :**

Mmes BERTRAND, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, MATEO, SAINT CLAIR.

MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MALAKIAN, MORTELETTE, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

### **Pouvoirs :**

Mme BREZZO à M. SIEPPEN  
Mme DESBIEF à M. DENONFOUX  
Mme LABI à M. MALAKIAN  
Mme MAZEROLLE à M. CHAIX  
Mme SIMONIAN à M. LION  
Mme SOULAYROL à Mme MATEO  
M. GENEST à M. RIVIERE

### **Absente :**

Mme GAWLIK

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

### **Objet : Budget annexe des Affaires Portuaires et Maritimes. Affectation du résultat 2018.**

A la demande de Madame le Maire, monsieur DENONFOUX expose à ses collègues que le compte administratif 2018 fait apparaître, en section de fonctionnement, un excédent de 123 575.13 € qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

#### Section d'investissement

Article 1068 en réserves pour un montant de 77 510.83 €

#### Section de fonctionnement

Compte 002 en report à nouveau pour un montant de 46 064.30 €

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat 2018 du compte administratif du budget annexe des Affaires Portuaires et Maritimes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 2 avril 2019.

Le Maire,  
Danielle MILON

